economiesuisse

Le rail est attrayant pour le trafic de transit

La part de marché du rail pour le transport de marchandises à travers les Alpes atteint 64,1 %, un niveau record. On n'a jamais transporté autant de marchandises à travers les Alpes en train que pendant le premier semestre 2011. Cela répond à l'objectif constitutionnel du transfert de la route au rail. Il convient par contre de refuser fermement une augmentation de la part du transport ferroviaire via des mesures planificatrices.
Le transfert de la route au rail fonctionne. Les marchandises qui prêtent à un transport par rail empruntent ce mode de transport. Comme l'a indiqué le DETEC la semaine dernière, la part du transport ferroviaire continue d'augmenter pour le transport de marchandises à travers les Alpes. Le rail assume désormais 64,1 % des transports transalpins (en tonnes nettes). Le transport combiné non accompagné, au moyen de conteneurs ou de semi-remorques par exemple, a enregistré un résultat record en termes de volume.

Cette évolution satisfait l'objectif constitutionnel du transfert au rail du transport de transit des marchandises à travers les Alpes. Il reste à savoir si les dispositions transitoires pour la mise en œuvre de l'initiative populaire « pour la protection de la région alpine » ou le plafond de 650 000 poids lourds par an fixé dans la loi sur le transfert du transport de marchandises sont sensés pour l'économie suisse. En effet, il est important de ne pas chercher à modifier la part de marché des différents moyens de transport par des mesures planificatrices. L'État devrait se limiter à aménager de bonnes conditions-cadre et se concentrer sur la coordination des aspects internationaux. Cela comprend la garantie des raccordements ferroviaires au nord et au sud de la Suisse, par exemple. Quant à l'augmentation de la part du rail au transport de marchandises, notamment demandée dans une motion de la commission des transports du Parlement, elle

irait dans la mauvaise direction.